

Une rectification s'impose

Roxton Falls, le 1 Septembre 2009

Suite au rejet unilatéral du projet de fusion par la Municipalité du Canton de Roxton Falls le 9 juillet dernier, monsieur le Maire Stéphane Beauregard a envoyé un communiqué à tous les citoyens du Canton. Quelques jours plus tard il a fait distribuer à toutes les résidences du Canton un avis de correction. Tous les gens qui lisent ces documents ont l'impression que **malgré un crédit de taxes de 0.10\$/100.00\$ d'évaluation accordé aux citoyens du Canton, ils subiront quand même une hausse de 0.0094\$ du 100.00\$ d'évaluation.**

Pourtant à la page 9 de l'étude dont monsieur le Maire fait référence, on retrouve un tableau qui montre clairement que les citoyens du Canton qui ont une évaluation municipale de 100,000.00\$ paient présentement 1071.00\$ de taxes incluant le service d'ordures et qu'après le regroupement, avec le scénario du crédit de taxe de 0.10\$ ils paieraient 1043.00\$ soit une **baisse concrète de 28.00\$ pour la première année.**

Attention le crédit de taxe de 0.10\$ est temporaire et régressif sur une période de 5 ans. Il baisse donc de 0.02\$ par année pendant 5 ans. De savants calculs mathématiques démontrent que le contribuable qui a une propriété évaluée à 100,000.00\$ qui économiserait 28.00\$ la première année, bénéficierait d'une baisse de 20.20\$ pour la deuxième année, de 12.70\$ pour l'année 3, et de 5.35\$ pour l'an 4. Pour l'année 5 le crédit limite l'augmentation à 2.07\$. En résumé, après cinq ans les contribuables du Canton auront économisés au total 64.26\$ pour chaque 100,000.00 d'évaluation comparativement à ce qu'ils paient présentement.

L'augmentation de 0.0094\$/100\$ d'évaluation dont monsieur le Maire fait mention dans ces 2 communiqués nous affectera seulement après la fin des crédits de taxe soit à la sixième année et les suivantes. Concrètement cette augmentation représente un surplus à payer de 9.00\$ par année pour chaque 100,000.00\$ d'évaluation.

À raison de 9.00\$ par année, il nous faudra plus de 7 ans ($64.26\$/9.00\$ = 7.14$ ans) avant de rembourser les 64.26\$ que nous aurons épargnés pour les 5 premières années

En conclusion, n'eut été du crédit de taxe les contribuables du Canton auraient subi une petite augmentation de taxes. Cependant grâce au crédit consenti par le Village, si par exemple le regroupement des 2 municipalités avait lieu le 1^{er} janvier 2010, les économies réalisés par les payeurs de taxes du canton pendant les années 2010 à 2014 inclusivement suffiraient à payer les petites augmentations futures jusqu'en 2021 inclusivement. Ce n'est qu'à compter de 2022 que les contribuables du Canton auront à fouiller dans leur poche et le montant sera de 9.00\$ par année pour chaque 100,000.00 d'évaluation.

Mario Dutilly